

# 41ème COURSE DE COTE REGIONALE DE PONDRON

## Samedi 31 aout au dimanche 01 septembre 2024

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms

L'association sportive automobile 60 organise le Samedi 31 aout et Dimanche 01 septembre 2024, une course de côte régionale dénommée.  
**41<sup>ème</sup> Course de côte régionale de PONDRON**

Cette épreuve compte pour les championnats de la ligue du sport Automobile des hauts de France et de la coupe de France de la montagne  
**COEF 1 - 2024**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le **numéro : 2424 en date du 06/05/2024**  
et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 344 en date du 06/05/2024



#### Organisation administratif et technique

**Nom : ASA 60**

**Adresse : 12 rue de crépy 60800 FEIGNEUX**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :	Présidente	VIEHE Anne-Catherine	11415
	Commissaires membres	LENGLET Isabelle	219808
		NARGET Annick	1585
Direction de course	Directeur de course	SERYS Lynda	29015
	Directeur de course adjoint	SERYS Alexis	16688
	Commissaires techniques responsable	DESSE Jean-Michel	5538
		THILMANY Régis	110645
		LEBEAU Michel	8842
	Chargés des relations Concurrents	BLAMPAIN Yves-Marie	197446
	Concurrents	GREUET Gilles	2353
	Chrono départ	PROISY Patrice	111444
	Chronométrage arrivée	TANT Gérard	147683
	Aide chrono	TANT Françoise	119502
	Chargé de la mise en place des moyens	CHRETIEN Laurent	38295
	Chargé des commissaires	LENGLET Jean-Pierre	179795

##### 1.2 : Horaires

Clôtures des engagements	Mercredi 28 aout 2024 ( voir article 3.1.p )
Publication de la liste des engagés	Le samedi 31 aout à 10h00
Vérifications administratives et techniques obligatoires	Le samedi 31 aout de 10h00 à 17h30 au parc fermé pour les essais du samedi Le dimanche 01 septembre 2024 de 7h30 à 9h30 selon les groupes (voir art 1.3 p)
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires Briefing	Le dimanche 01 septembre 2024 à 8h00 sur la ligne de départ
Affichage de la liste définitive des concurrents admis aux essais	Après les vérifications du dimanche 01 septembre 2024 à 9h30
Essais libres	Samedi 31 aout 2024 de 14h à 18h00 Dimanche 01 septembre 2024 de 8h30 à 9h45 pour les concurrents arrivant le dimanche
1 essai chronométré obligatoire	Le dimanche 01 septembre 2024 de 10h00 à 11h15
Affichage de la liste définitive des concurrents admis à la course	15' après la fin de l'essai chronométré
Course ( 4 montées )	Le dimanche 01 septembre 2024 à partir de 11h15
Affichage des résultats provisoires	Le dimanche 01 septembre 2024, 15' après la fin de la course
Remise des prix	Au terme du délai de réclamation, au podium pied de la côte

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage .

La **41ème COURSE DE COTE DE PONDRON** se déroule pour la réunion du collège des commissaires sous les barnums située au pied de la côte, le tableau d'affichage au pied de la côte et pour les vérifications administratives et techniques au pied de la côte .

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage .

La **41ème COURSE DE COTE DE PONDRON** se déroule pour la réunion du collège des commissaires sous les barnums située au pied de la côte, le tableau d'affichage au pied de la côte et pour les vérifications administratives et techniques au pied de la côte .

### 1.3.p : Vérifications

Le samedi 31 aout 2024 vérifications administratives et techniques obligatoires dans la tranche horaire de 10h00 à 18h00 pour les concurrents aux essais libres le samedi.

Le dimanche 01 septembre 2024 les vérifications obligatoires auront lieu pour les concurrents arrivant le dimanche.

- De **7h30 à 7h50** pour les voitures des groupes **N et FN**
- De **7h50 à 8h10** pour les voitures des groupes **A et FA**
- De **8h10 à 8h30** pour les voitures des groupes **FC/FS- F2000**
- De **8h30 à 9h30** pour les voitures des **autres groupes et retardataires**

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **garage Peugeot Avenue Sadi Carnot 60800 Crépy en Valois**. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 70 euros T.T.C

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique, permis et licence Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h00 sauf celles proposées par le directeur de course ou ordonnées par le collège des commissaires sportifs. Le briefing des commissaires aura lieu le dimanche 01 septembre 2024 à 8h au pied de la côte sur la ligne de départ.

### 1.5.p : Dispositions particulières

**La Course de côte régionale de PONDRON** s'est engagée à respecter le règlement type du comité régional du sport automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagements et de la remise des prix.

L'organisateur s'engage à faire parvenir par email les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

#### ARTICLE 2 P : ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

#### ARTICLE 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1.p : Engagements

● Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : Chretien Laurent 12 rue de Crépy 60800 FEIGNEUX , Tél / 06.24.15.62.69 Mail laurent.chretien@aol.com

- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p sera atteint, et au plus tard le mercredi 28 aout 2024 à minuit pour les engagements .
- Les droits d'engagements sont fixés à **124 euros** pour les engagements parvenus avant le mardi 27 aout 2024 avec les droits joints, ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité de l'organisateur.
- Les concurrents déclarent forfaits avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur pendant la durée de l'épreuve peuvent appeler **le 06.24.15.62.69**. **Tout concurrent ayant pris le départ de la manche d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

#### ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1.p : Voitures admises

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 100. Une même voiture pourra être utilisée en double monte. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

### 4.2.7 : Echappement

105 db maxi pour les voitures fermées. 110 db maxi pour les voitures ouvertes

#### ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte .

Les publicités obligatoire et optionnelle seront précisées et seront remis lors des vérifications .

#### ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1.p : Parcours

A

Le plan de la COURSE DE CÔTE régionale DE PONDRON est en annexe. Elle sera longue de 1350 mètres. La pente moyenne sera de 6%. La course se déroulera le dimanche 01 septembre 2024 avec **1 montée d'essai chronométrée et 4 montées en course**. Chaque voiture partira

pour la course dans l'ordre décroissant des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par cellules au 1/100 de seconde.

### 6.5.p : Parc concurrents

Les pars concurrents seront situés sur le parking à proximité de la côte. Ils seront accessibles dès le début des vérifications. Les remorques seront garées aux parcs concurrents.

### 6.6.p : Parc fermé final

Les voitures devront rester en parc fermé jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus. A l'issue de la dernière manche de course, **le parc concurrents sera le parc fermé de la course.**

### 6.7.p : Tableau d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés pendant toute la durée de la course sous la tente au pied de la côte. Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seul les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8.p : Permanence

Pendant l'épreuve, une permanence sera assurée au P.C organisation à proximité de la ligne de départ. Le téléphone est le **06.24.15.62.69**. Le centre de secours le plus proche a été informé.

## ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2.p : Briefing

Briefing des commissaires dimanche 01 septembre 2024 à 8 h au pied de la côte sur la ligne de départ.

### 7.3.p : Course

**Il y aura 4 montées qui se dérouleront successivement à partir de 11h15. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros.**

**S'il ne se présente pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutés au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique.**

### 7.4.p : Echauffement des pneumatiques

**Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.** Des contrôles peuvent être effectués dans les structures ou par la prise de température des pneus sur la grille de départ.

## ARTICLE 8 P : PENALITES

Echauffement des pneumatiques	Exclusion de l'épreuve
Passage dans un ordre différent que celui prévu	5 secondes ajoutées à la manche
Non participation à une montée ( ART 7.3.P )	Exclusion
Non participation à la montée d'essai	Décision du collège des commissaires

## ARTICLE 9.P : CLASSEMENT

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 montées de course confondues. En cas d'ex æquo, se sera le meilleur deuxième temps, puis le troisième et la 4<sup>ème</sup> et ensuite le résultat de la montée d'essai.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, **15 minutes après la fin de la dernière manche** de la course. Ils seront définitifs au plus tôt, **30 minutes après l'affichage provisoire.**

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classes dans les groupes, un classement féminin.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des courses de côte et au règlement du championnat du comité régional.

## ARTICLE 10.P : PRIX

### 10.2.p : Prix

Remise de prix suivant tableau si joint et coupes et tirage au sort d'engagements gratuits à partir de 60 engagés

Une récompense est prévue pour les commissaires.

### 10.3.p : Coupes

Des coupes seront distribuées (voir article 10.5.p)

### 10.4.p : Podium

Un podium sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

### 10.5.p : Remise des prix

Chaque pilote recevra une coupe ou un lot lors de la présentation au podium.

#### REMISE DE PRIX PONDRON 2024

##### A PARTIR DE 9 ENGAGES ET PLUS DANS LA CLASSE

	jusque 70 classés	de 71 et plus
1 <sup>er</sup> classe	100 euros	100 euros
2 <sup>ème</sup>	70 euros	80 euros
3 <sup>ème</sup>	50 euros	60 euros
4 <sup>ème</sup>	30 euros	60 euros
5 <sup>ème</sup>	20 euros	40 euros

##### A PARTIR DE 5 ENGAGES DANS LA MEME CLASSE

1 <sup>er</sup> classe	60 euros	80 euros
2 <sup>ème</sup>	40 euros	50 euros
3 <sup>ème</sup>	20 euros	20 euros

##### A PARTIR DE 1 A 4 ENGAGES DANS LA MEME CLASSE

1 <sup>er</sup> classe	40 euros	40 euros
2 <sup>ème</sup>	-20 euros	20 euros